



INITIATIVE
**MONNAIE
PLEINE**

POUR UNE MONNAIE À L'ABRI DES CRISES :
ÉMISSION MONÉTAIRE UNIQUEMENT
PAR LA BANQUE NATIONALE !



6. décembre 2015

L'ASSOCIATION SUISSE DES BANQUIERS VEUT CONSERVER LE PRIVILÈGE DE LA CRÉATION MONÉTAIRE

PRISE DE POSITION CONCERNANT LES DÉCLARATIONS DE
L'ASSOCIATION SUISSE DES BANQUIERS DU 1ER DÉCEMBRE 2015
RELATIVES À L'INITIATIVE MONNAIE PLEINE

(<http://www.swissbanking.org/fr/home/standpunkte-link/medien/stellungnahme-20151201.htm>)

et sur l'article paru en même temps, « *L'apprenti sorcier bricole maintenant un nouveau système financier* » de Martin Hess, directeur de la politique économique de l'Association suisse des banquiers :
(<http://www.swissbanking.org/fr/blog-detail-v2.htm?id=230>)

- « *L'Association suisse des banquiers rejette catégoriquement l'Initiative Monnaie Pleine* » et prétend, entre autres, que si l'initiative était acceptée, la BNS jouerait avec « *la prospérité de notre pays* ».

- La critique de l'Association des banquiers est sans fondement : avec l'Initiative Monnaie Pleine, l'approvisionnement en crédits sera assuré comme aujourd'hui. De même, il n'y aura aucune incidence directe sur les taux d'intérêt. Seule la création monétaire sera transférée à la BNS ; l'octroi de crédits aux entreprises, aux particuliers et à l'Etat restera comme jusqu'à présent du ressort des banques.

- A bien y regarder, la critique de l'Association suisse des banquiers se volatilise. C'est un mélange d'ignorance de l'Initiative Monnaie Pleine, de désinformation et de sinistrose.

Cette réaction s'explique lorsque l'on sait que l'Initiative Monnaie Pleine vise à supprimer le privilège des banques de créer de l'argent elles-mêmes, privilège qui fausse la concurrence. Il est bien naturel que ceux qui profitent d'une telle subvention étatique dissimulée se défendent.

Le jour même du dépôt des 111'824 signatures validées pour l'Initiative Monnaie Pleine, l'Association suisse des banquiers proclamait déjà le naufrage de l'économie suisse. L'Association suisse des banquiers représente tout particulièrement les grandes banques. Les petites et moyennes banques ne s'y considèrent pas représentées, comme le montre une enquête* : à la question de savoir si les banques régionales se sentaient

représentées par cette association, 90% de leurs directeurs ont répondu par « non ».

L'Association suisse des banquiers évite les questions fondamentales

L'Initiative Monnaie Pleine ouvre la discussion sur des questions fondamentales – une discussion qui actuellement est intensive dans plus de vingt pays, au sein du Fonds monétaire international et dans de nombreuses publications spécialisées.

Car il n'est plus à démontrer que notre système bancaire et financier est instable et qu'il est lié à de nombreux dangers. Pour cette raison, l'Initiative Monnaie Pleine pose, entre autres, les questions suivantes :

- Comment protéger durablement l'argent scriptural et le trafic des paiements des crises bancaires ?
- Il y a 100 ans, le peuple suisse a conféré à la Banque nationale le droit unique d'émettre des billets de banque. Pourquoi devrait-il en aller autrement pour l'argent électronique ?
- Pour quelle raison la collectivité devrait-elle renoncer aux recettes générées par la création monétaire, qui se chiffrent en milliards ?
- Est-ce justifiable que la presque totalité de l'argent en circulation soit produite par les banques privées, et quels en sont les conséquences et les problèmes ?
- Si l'usage de l'argent liquide continue à reculer pour suivre le développement technologique, nous allons bientôt nous retrouver sans moyens de paiement légaux. Comment réagissent les politiques à ce sujet ?
- Quand du nouvel argent ne peut être mis en circulation que par de nouvelles dettes, comment maintenir l'endettement de la société, de l'économie et de l'Etat à un niveau supportable ?
- Pourquoi la Banque nationale ne réussit-elle qu'à grand-peine à éviter une déflation, alors qu'elle inonde d'argent les marchés financiers ?
- Pourquoi donc l'administration et les commissions ne cessent de produire des rapports sur la stabilité financière, si – comme le dit l'Association des banquiers – tout est en ordre ?
- Pourquoi les petites banques souffrent-elles de la régulation de plus en plus dense et croissante, et pourquoi l'Etat favorise-t-il par ce biais des structures monopolistiques dans le paysage bancaire ?

Autant de questions auxquelles l'Initiative Monnaie Pleine répond de façon convaincante et pionnière. Le concept proposé permet une mise en œuvre efficace et réussie pour la Suisse, aussi à elle seule, sans que la transition ne provoque

aucune perturbation.

Mais toutes ces questions n'intéressent que peu l'Association des banquiers. Sa « contribution au débat » se limite plutôt à une énumération de conséquences incompréhensibles et en partie contradictoires. Par sa prise de position, l'Association des banquiers tente de construire un spectre avec de vagues allusions, un langage émotionnel et une fausse information.

Cette réaction est compréhensible pour qui est conscient qu'avec l'Initiative Monnaie Pleine, les banques perdraient le privilège qu'elles ont eu jusqu'à présent, celui de pouvoir créer de l'argent elles-mêmes, ce qui revient à une subvention étatique dissimulée. Ce sont surtout les grandes banques et les banques d'investissement qui en profitent. Il est logique que les bénéficiaires de ces subventions tentent de défendre leurs avantages, qui faussent la concurrence.

Inégalités

Les banques ont aujourd'hui des avantages concurrentiels par rapport aux autres entreprises. Pour leurs investissements, tous les agents non-bancaires doivent d'abord gagner de l'argent ou en emprunter contre intérêts. Cela vaut également pour les particuliers, qui ne peuvent dépenser que l'argent qu'ils ont à leur disposition. Les banques, en revanche, travaillent aujourd'hui avec de l'argent qu'elles créent elles-mêmes. Une telle distorsion de la concurrence est contraire au principe même de l'économie de marché.

Les banques peuvent prêter de l'argent qu'elles n'ont pas, et même acheter des immeubles et des papiers-valeurs avec l'argent qu'elles ont créé. C'est la raison pour laquelle le « négoce pour compte propre » est si apprécié des banques : leurs propres investissements sont plus faciles à financer et, par conséquent, plus rapidement rentables que ceux des autres acteurs économiques.

Alors que les autres subventions font l'objet de débats publics approfondis, le privilège peu connu dont jouissent les banques leur a été accordé tacitement.

Avec l'Initiative Monnaie Pleine, les banques perdront ce privilège. Cela signifie concrètement ceci:

1. Les banques seront à nouveau sur un pied d'égalité avec toutes les autres entreprises.
2. Les banques devront abandonner leurs juteuses spéculations boursières avec des « francs » électroniques créés par elles-mêmes.
3. Les spéculateurs à hauts risques auront moins de possibilités de faire des gains rapides, vu la baisse des fluctuations sur les marchés financiers, due à la monnaie pleine. En somme, les affaires bancaires seront plus ennuyeuses, mais aussi plus sérieuses.
4. Avec le désendettement de l'Etat grâce à la monnaie pleine, les banques devront renoncer à l'avantageux commerce qui consiste à financer l'Etat avec de l'argent électronique qu'elles créent elles-mêmes.

Seule la Banque nationale créera l'argent

L'Initiative Monnaie Pleine prévoit qu'à l'avenir, toute la monnaie électronique sera produite par la Banque nationale suisse (BNS), et non plus par les banques. Dans sa prise de position du 1er décembre 2015, l'Association des banquiers est d'avis qu'après le passage à la monnaie pleine, la BNS renchérirait « *les hypothèques et les crédits* ». De plus, la BNS jouerait « *de manière irresponsable avec les emplois, les recettes fiscales, le système économique fiable et performant de la Suisse ainsi que la prospérité de notre pays* ».

Les promoteurs de l'Initiative Monnaie Pleine s'étonnent que l'Association des banquiers ait une telle opinion de la Banque nationale. Par sa politique monétaire orientée vers la stabilité, la BNS a offert, pendant des décennies, un cadre de sécurité à l'économie. Quand bien même on jugerait différemment certaines décisions de la

BNS, il est absurde de lui imputer l'intention de mettre en danger « *la prospérité de notre pays* ». La BNS a le mandat constitutionnel de « *servir les intérêts généraux du pays* ». Les banques, par contre, sont tenues de servir des intérêts privés.

L'Initiative Monnaie Pleine n'a aucune incidence directe sur l'économie

Le texte constitutionnel de l'Initiative Monnaie Pleine stipule que seule la BNS aura le droit de produire de l'argent, et il en décrit la mission. La BNS sert « *les intérêts généraux du pays* » et « *gère la masse monétaire et garantit le fonctionnement du trafic des paiements ainsi que l'approvisionnement de l'économie en crédits par les prestataires de services financiers* » (nouvel art. 99a Cst.). Dans l'accomplissement de ses tâches, la BNS est « *indépendante* » et « *n'est tenue que par la loi* ».

Mais l'Initiative Monnaie Pleine ne prévoit aucune réglementation concrète de politique monétaire, contrairement à ce que l'Association des banquiers impute aux promoteurs de l'initiative. Il n'y a aucune indication sur les taux d'intérêt ni sur l'ampleur des prêts de la BNS aux banques. La politique monétaire concrète sera définie par la BNS, continuellement réévaluée et ajustée. La BNS est tenue d'en rendre compte.

Tous les effets négatifs sur l'économie que craint l'Association des banquiers ne pourraient résulter que de décisions grossièrement erronées de la BNS. L'Association des banquiers suppose donc que la BNS n'est pas capable de subordonner sa politique monétaire à « *l'intérêt général du pays* », mais qu'elle nuirait plutôt à la Suisse. De plus, l'Association des banquiers pense manifestement que la BNS s'entêterait à maintenir d'éventuelles mauvaises décisions, sans prendre continuellement en considération la situation actuelle. C'est une insinuation incompréhensible.

L'approvisionnement de l'économie en argent sera-t-il limité par un manque de crédits bancaires ?

L'Association suisse des banquiers écrit dans sa prise de position que l'Initiative Monnaie Pleine bureaucratisera et limitera l'approvisionnement de l'économie en argent et que cela renchérra les crédits pour toutes les entreprises.

Le passage à la monnaie pleine ne pourra pas produire un resserrement du crédit, car premièrement l'octroi de crédits relèvera toujours entièrement de la compétence des banques, et deuxièmement les banques auront suffisamment de possibilités de financer leurs crédits :

- L'argent du remboursement des crédits existants pourra à nouveau être prêté par les banques.
- Les banques pourront acquérir des fonds de placement supplémentaires ou offrir des obligations bancaires.
- Dans la mesure où la Confédération et les cantons amortiront leurs dettes avec les revenus de la création monétaire rendue possible grâce à la réforme, leurs anciens créanciers offriront leur argent aux banques.
- Le marché interbancaire et le marché monétaire permettront de suppléer aux manques passagers de liquidités.

Il convient de rappeler que la Suisse économise chaque année plus d'argent qu'elle n'en investit, et qu'en principe il existe donc assez de fonds d'épargne pour les crédits, sans compter que les entreprises se financent principalement par leurs propres ressources.

Si toutefois une pénurie ponctuelle d'approvisionnement en crédits se produisait dans l'économie réelle, la Banque nationale accorderait des prêts supplémentaires aux banques. Le texte constitutionnel proposé par l'Initiative Monnaie Pleine prévoit expressément que *« pendant la phase de transition, notamment, la Banque nationale suisse veillera à ce qu'il n'y ait ni pénurie ni pléthore de monnaie. Pendant ce laps de temps, elle pourra octroyer aux prestataires de services financiers un accès facilité aux prêts. »*

Sous le régime de la monnaie pleine, la Banque nationale aura pour mandat constitutionnel de réguler la masse monétaire de sorte qu'un approvisionnement suffisant de l'économie réelle en crédits soit garanti. En même temps, il s'agira d'empêcher une extension inflationniste de la masse monétaire, cause importante, ces dernières années, de bulles immobilières et financières dans de nombreux pays.

Les taux d'intérêt augmenteront-ils avec la monnaie pleine ?

Le passage à la monnaie pleine n'aura pas d'effet direct sur les taux d'intérêt. Pourquoi ?

- Les taux d'intérêt seront essentiellement déterminés par le taux directeur de la Banque nationale. S'ils sont aussi bas aujourd'hui, c'est parce que la BNS prête de l'argent aux banques à un taux proche de zéro. L'Initiative Monnaie Pleine n'y changera rien, tant que la BNS ne relèvera pas son taux directeur.

(Aujourd'hui, la BNS ne dispose d'aucune marge pour un taux directeur plus élevé, car la BCE et la FED ont fixé leur taux à zéro pour l'euro respectivement pour le dollar américain. Un taux plus élevé ne conduirait qu'à une appréciation du franc suisse.)

- Aujourd'hui, le taux directeur est un moyen de régulation indirect de la BNS pour influencer l'octroi de crédits et, ce faisant, la masse monétaire. Ce moyen de régulation ne sera plus nécessaire avec la monnaie pleine, car la BNS, en tant que seule créatrice de monnaie, contrôlera directement la quantité d'argent en circulation. Aussi, un rehaussement du taux d'intérêt aura moins de raisons d'être sous le régime de la monnaie pleine.

- Il est évident que pour les prêts aux clients, les banques devront demander des intérêts pour couvrir leurs frais. Mais la concurrence directe du marché les obligera à offrir des

crédits à des conditions avantageuses, et une banque trop gourmande n'attirera pas les clients.

- Une autre raison, liée à la monnaie pleine, permettra de maintenir un taux d'intérêt bas: après la réforme, toute nouvelle monnaie sera émise principalement sans dette, par la Confédération et les cantons, ou par des dividendes versés aux citoyens. Aucun intérêt ne sera prélevé sur cette nouvelle monnaie, ce qui aura pour conséquence de décharger l'économie nationale. Aujourd'hui, par contre, la monnaie est créée essentiellement au moyen de crédits accordés par les banques, pour lesquels des intérêts doivent être payés. Dans la mesure où la monnaie sera créée sans dette, l'endettement public et privé se réduira. Ainsi, tout le système deviendra plus stable, et tant la prime de risque que le taux d'intérêt qui en dépendent pourront être baissés.

- Au cas où le niveau général des taux d'intérêt s'élèverait trop, parce que la demande de crédits dépasserait nettement l'offre d'argent pouvant être prêté, la Banque nationale pourra à tout moment accorder des prêts supplémentaires au système bancaire, ce qui ramènerait les taux d'intérêts à la baisse et éviterait de nuire à l'économie nationale suisse.

Martin Hess, directeur de la politique économique de l'Association suisse des banquiers, dit, dans son article mentionné plus haut, au sujet des hypothèques:

« Les propriétaires immobiliers souffriraient d'hypothèques chères, parce que les banques ne pourraient plus les financer au moyen de fonds d'épargne avantageux ».

Affirmer que les banques prêtent aujourd'hui les fonds d'épargne sous forme d'hypothèques est faux et ne correspond pas à la pratique actuelle. De nos jours, les fonds d'épargne sont des fonds gelés, qui sont exclus de la circulation monétaire. Aujourd'hui, chaque octroi de crédit crée du nouvel argent. (voir : <http://www.initiative-monnaie-pleine.ch/comment-est-largent/>)

Ce n'est que dans un système de monnaie pleine que les hypothèques et autres crédits seront réellement financés par l'épargne, comme la plupart des gens pensent que c'est déjà le cas aujourd'hui.

Quant à savoir si cela va faire monter les taux d'intérêt, la réponse dépend – comme nous l'avons expliqué plus haut – non pas du passage à la monnaie pleine, mais d'abord du marché et de la politique monétaire. Il appartiendra à la Banque nationale de poursuivre, au besoin, une politique de l'argent bon marché (dans l'intérêt général du pays respectivement de l'économie nationale). Savoir si les taux actuellement très bas représentent une solution vraiment optimale d'un point de vue macroéconomique est une question controversée : d'une part on se plaint souvent que l'épargne n'en vaut plus la peine, et d'autre part il est clair que les taux d'intérêt bas ont contribué aux bulles spéculatives (p.ex. aux bulles immobilières).

L'octroi de crédits sera-t-il décidé par des bureaucrates ?

Dans son article, Martin Hess dit ceci : *« Ce ne sont plus les besoins du marché qui décideront du volume des crédits, mais des bureaucrates. »*

Ce n'est pas vrai. Le volume des crédits et l'octroi de crédits seront toujours déterminés par la demande des entreprises et finalement par la volonté des banques d'accorder des crédits en fonction des conditions du marché et de leur évaluation du risque. La Banque nationale n'est aujourd'hui en aucune manière directement impliquée dans toutes ces décisions, et ne le sera pas d'avantage sous le régime de la monnaie pleine. Ici, l'auteur ignore l'approche fondamentale de l'Initiative Monnaie Pleine, qui distingue clairement la création monétaire publique (exclusivement par la Banque nationale) et l'octroi de crédits privé (exclusivement par les banques).

Quant à la masse monétaire, elle ne sera pas déterminée que par la Banque nationale: celle-ci continuera également avec la monnaie pleine d'accorder aux banques commerciales des prêts à intérêts, notamment en vue d'une régulation fine de la masse monétaire en circulation. Si, face aux demandes de l'économie, les banques ne disposent pas d'une quantité suffisante de dépôts bancaires, par exemple d'épargne, elles pourront à tout moment demander des prêts supplémentaires à la Banque nationale. La Banque nationale pourra alors – avec les instruments actuels et en fixant les conditions de prêt – contrôler la masse monétaire (et indirectement également le niveau économiquement désirable des taux d'intérêt) «dans l'intérêt général du pays» (Cst. art. 99).

L'épargnant sera-t-il pénalisé ?

L'Association suisse des banquiers dit, dans sa prise de position, que l'Initiative Monnaie Pleine « pénalise les épargnants, dont les économies sont encore moins rémunérées ».

En réalité, l'Initiative Monnaie Pleine ne changera rien aux comptes d'épargne et de placement. Le passage à la monnaie pleine ne concernera que les comptes privés et les comptes courants. Comme ces avoirs seront convertis en monnaie pleine, ils ne porteront pas d'intérêts, tout comme aujourd'hui l'argent liquide ne rapporte pas d'intérêts. Cela ne fera toutefois aucune différence, car aujourd'hui déjà, les comptes courants ne rapportent presque pas d'intérêts.

Rien ne changera pour les comptes d'épargne. Sous le régime de la monnaie pleine, les banques auront besoin de fonds d'épargne, qui leur seront prêtés, pour pouvoir à leur tour faire de nouveaux prêts. Les banques continueront donc à payer des intérêts sur les fonds d'épargne, car ce n'est qu'ainsi qu'elles pourront les obtenir.

En affirmant que les intérêts du crédit vont monter et qu'en même temps les intérêts de l'épargne vont baisser, l'Association suisse des banquiers est totalement illogique dans sa prise de position. Une

augmentation des recettes et une diminution des dépenses ne pourraient qu'accroître de façon nette la marge de bénéfice des banques, qui seraient par conséquent les grandes gagnantes de la réforme monétaire. L'Association suisse des banquiers devrait donc logiquement soutenir l'Initiative Monnaie Pleine, au lieu de la rejeter...

Martin Hess écrit en plus dans son blog : « Dans un système de monnaie pleine, les banques seraient obligées de déposer l'épargne à la BNS à des taux négatifs ou de le conserver en liquide, au lieu de l'investir contre rémunération. Elles seraient obligées de transférer les coûts importants à leurs clients. Le tourisme d'achat à l'étranger s'étendrait aux affaires bancaires. »

Il s'agit ici de quelques malentendus fondamentaux. Dans le système de monnaie pleine, l'épargne n'est par principe pas déposée à la BNS. Après la réforme, il y aura une distinction claire entre l'argent (comptes courants pour le trafic des paiements) et le reste du patrimoine sous forme d'épargne (comptes d'épargne).

Les comptes d'épargne serviront, comme auparavant, à investir contre intérêts. Les intérêts compenseront les risques liés à ce genre d'investissement et inciteront à transférer l'argent non utilisé des comptes de règlement sur des comptes d'investissement rémunérés.

Si l'épargne dépasse les besoins en argent des banques, celles-ci baisseront les taux d'intérêt, ce qui est une procédure habituelle dans une économie de marché. Qu'ensuite les épargnants veuillent éventuellement déplacer leur argent vers d'autres investissements plus rentables ou même dans d'autres devises, reste une hypothèse peu probable au vu des risques élevés qu'elle comporte.

Quant aux comptes de règlement, ils seront gérés en dehors du bilan des banques (comme actu-

ellement les comptes fiduciaires). Les banques ne pourront pas disposer de l'argent qui est sur ces comptes. Elles ne pourront notamment pas le déposer à la BNS. En revanche, l'argent des comptes d'épargne sera, lui, mis expressément à la disposition des banques, leur permettant ainsi d'accorder des crédits ou de faire d'autres investissements.

Les comptes de règlement sont déjà payants aujourd'hui et il paraît normal qu'ils le soient. Quant à savoir si les frais seront plus élevés sous la monnaie pleine, ils seront fonction des circonstances économiques et des éventuelles prescriptions de la FINMA. Vu l'évolution technologique (baisse des coûts des transactions) et la concurrence entre les banques, des augmentations paraissent cependant peu probables.

Bénéfices découlant de la création monétaire : un leurre ?

L'Association suisse des banquiers écrit dans sa prise de position : *« L'augmentation promise des bénéfices liés à la création monétaire en faveur de la collectivité est un leurre. »*

Sous le régime de la monnaie pleine, la BNS doit créer autant d'argent supplémentaire que nécessaire pour satisfaire la demande de l'économie. Il s'agit simplement d'éviter toute pénurie d'argent. L'argent supplémentaire n'aura aucune incidence sur l'inflation et sera – comme tout argent – couvert par la production économique de la Suisse. Il sera introduit dans l'économie réelle par les moyens que prévoit l'initiative.

Comme la frappe de monnaie le montre parfaitement, toute création monétaire procure un bénéfice. Le rapport financier de la Confédération mentionne ces bénéfices. Il s'agit du poste « Accroissement de la circulation monétaire » (ligne 29), qui représente le bénéfice net du droit régalién d'émettre de l'argent, se chiffrant à quelques millions de francs annuellement. Si les nouveaux billets de banque et le nouvel argent scriptural sont mis en circulation comme les pièces de monnaie, la Confédération et les cantons pourraient engranger des recettes supplémentaires

de 5 à 10 milliards selon les besoins d'argent de l'économie nationale. Cela permettrait de soulager les contribuables et l'économie réelle.

Martin Hess écrit dans son article :

« Les bénéfices de la création monétaire promis à la population par les initiants ne se réaliseraient point. Des entreprises et des banques disparaîtraient, payeraient moins d'impôts sur le bénéfice et concluraient leurs affaires en monnaies alternatives. Il y aurait moins pour monsieur et madame Suisse. »

M. Hess confond les choses et fait des affirmations indéfendables. Comme on vient de le voir, la création monétaire engendre inévitablement des bénéfices et cela dans tous les cas de figure. Quels effets auront les bénéfices de l'Initiative Monnaie Pleine sur l'économie réelle et financière ? C'est une tout autre question.

Les banques continueront leurs activités habituelles (octroi de crédits, trafic des paiements, gestion de fortune) comme auparavant. Il n'y a aucune raison pour que les bénéfices du « banking » traditionnel diminuent. PostFinance prouve que même sans la création monétaire, donc exclusivement avec des services bancaires, il est possible de faire des bénéfices de l'ordre de 600 millions par an. Le seul avantage repris aux banques est celui de pouvoir créer de l'argent elles-mêmes. Seules les affaires que font les banques pour leur propre compte avec de l'argent qu'elles créent elles-mêmes et qui fausse la concurrence sur le marché des finances, deviennent impossibles. En prétendant que la réforme entraînerait la disparition des banques, l'auteur du blog sous-entend que les banques ont pour tâche principale de faire des affaires pour leur propre compte au lieu de fournir des services bancaires à l'économie réelle.

La BNS deviendrait-elle le self-service de l'Etat ?



Martin Hess écrit dans son article :

« La réforme Monnaie Pleine prévoit, en plus de l'exécutif, du législatif et du judiciaire, un quatrième pouvoir étatique, le Monétatif. Il est à craindre que l'Etat, à qui reviendraient les bénéfices de la création monétaire, ne se serve à volonté. »

Ces deux affirmations s'excluent mutuellement et ne peuvent donc être associées. Un quatrième pouvoir serait le moyen le plus extrême d'empêcher justement la création d'un « self-service » pour l'Etat. La création d'un quatrième pouvoir n'est pas nécessaire pour freiner la convoitise des politiciens. Le texte même de l'initiative prévoit que « dans l'accomplissement de ses tâches », la BNS, dont la forme juridique sera déterminée par le législatif, « n'est tenue que par la loi ». Son indépendance est ainsi garantie de la même manière que celle du Tribunal fédéral. Elle est donc efficacement protégée dans ses activités contre toute influence politique.

En évoquant le Monétatif, l'auteur se réfère à quelque chose qui ne fait pas partie de l'initiative. Le terme « Monétatif » provient du mouvement allemand de la réforme monétaire « Monetative. de » et ne concerne pas l'Initiative Monnaie Pleine. Il semble que l'auteur n'ait pas lu le texte de l'initiative et encore moins ses explications.

Les initiants sont conscients que la BNS pourrait devenir le « self-service » de l'Etat. Pour parer à ce danger, il faut avant tout que la BNS ait un mandat légal clair et la plus grande indépendance possible. Les initiants visent ces deux objectifs, qui sont d'ailleurs déjà des réalités. En effet, la BNS ne sera (comme aujourd'hui) nullement obligée de faire des distributions aux cantons ou à la Confédération. Par ailleurs, on peut aussi éliminer ce danger en prévoyant, comme le fait le texte de l'initiative, que l'argent nouvellement créé sera mis en circulation par un dividende citoyen.

La protection actuelle des déposants est-elle suffisante ?

L'Association suisse des banquiers écrit dans sa prise de position : *« Les dépôts des épargnants sont protégés par la garantie des dépôts. »*

Le fait est que les garanties prévues de 6 milliards couvrent seulement 1,4 % de tous les avoirs concernés. En cas de crise importante, cette garantie est de loin très insuffisante pour dédommager tous les clients des banques. (C'est ce que confirme le rapport demandé par le Conseil fédéral au groupe d'experts Brunetti.) Seule Monnaie Pleine pourra faire en sorte que l'argent sur les comptes privés corresponde à de véritables francs suisses, sûrs et toujours disponibles.

Le « marathon régulateur » est-il utile et suffisant ?

Martin Hess écrit : *« Les banques ont toujours fourni des crédits suffisants à l'économie et ainsi promu l'emploi et la prospérité. On s'est attaqué aux causes de la crise financière au moyen d'un "marathon régulateur". »*

Les promoteurs de l'Initiative Monnaie Pleine ne nient pas que les banques, et plus précisément l'argent qu'elles ont créé, ont contribué à la prospérité de la Suisse. Il est cependant douteux que toutes les PME continuent à penser que l'accès aux crédits est suffisant. La plus grande part des crédits profite aujourd'hui aux marchés financiers. De plus, les crédits pour l'économie réelle se composent principalement de crédits hypothécaires qui ne sont pas nécessairement productifs, voire qui accentuent d'éventuelles bulles immobilières. On peut par ailleurs douter que le « marathon régulateur » ait à ce jour atteint son but. Mis à part les représentants des banques, presque tous les auteurs et toutes les études estiment que les nouvelles règles sur le capital restent insuffisantes pour résoudre la problématique du « Too big too fail ».

L'Initiative Monnaie Pleine nous offre en revanche la possibilité de simplifier fondamentalement la réglementation bancaire. Au lieu de combattre les symptômes avec toujours plus de lois et de réglementations, elle prend le mal à la racine. Les banques ne pourront plus financer des opérations risquées avec de l'argent qu'elles créent elles-mêmes. L'argent scriptural et le trafic des paiements seront 100 % à l'abri des crises bancaires. Monnaie Pleine permet ainsi de réduire la bureaucratie dans le système bancaire. La place financière suisse pourrait acquérir un avantage face à la concurrence mondiale. La réforme ne serait pas sans avantages non plus pour les banques régionales. Puisque la monnaie pleine permet de réduire la réglementation bancaire suisse, les petites et moyennes banques seraient libérées des règles faites principalement pour les grandes banques.

Martin Hess continue : *« Les banques suisses sont parmi les plus stables au monde. La politique monétaire de la BNS a fait ses preuves pendant des décennies et elle a garanti la stabilité des prix. Il ne faut pas détruire la politique monétaire par une sur-réglementation. »*

Il est indéniable que la politique monétaire suisse a relativement bien réussi. L'Initiative Monnaie Pleine n'a pas d'influence directe sur la politique monétaire et elle ne crée pas de nouvelles réglementations pour les banques. A cet égard encore, l'auteur semble ne pas avoir lu le texte de l'initiative (ou ne pas l'avoir compris).

Conclusion :

Si l'on y regarde de près, les critiques de l'Association suisse des banquiers volent en éclat. Il s'agit d'un mélange de méconnaissance de l'Initiative Monnaie Pleine, d'affirmations fausses et de tactiques destinées à faire peur. Cette réaction s'explique du fait que l'Initiative Monnaie Pleine veut abolir un privilège qui distord la libre concurrence. Rien de plus naturel que les bénéficiaires de ce privilège se mobilisent pour la combattre.

Rappelons à ce sujet ce que Philipp Hildebrand, Vice-Président du géant américain de la finance Blackrock et ancien Président de la BNS, a dit dans le Spiegel du 23.11.2015 : *« J'ai appris ces dernières années qu'il ne faut pas toujours écouter les jérémiades des représentants des banques. »*

Annotation :

* <http://www.schweizeraktien.net/blog/2014/05/23/branchentalk-regionalbanken-chefs-fuhlen-sich-von-bankiervereinigung-nicht-vertreten-2-2583/>